

Rapport commission ordinaire concernant le préavis 2020/01 déterminant le nombre de conseillers et de Municipaux pour la législature 2021-2026.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mesdames Chantal Bussien et Carole Guérin, de Messieurs Michel Croset et Michaël Dupertuis, ainsi que la soussignée, s'est réunie le mardi 11 février 2020.

Préambule

La Commission n'a pas jugé la présence du Syndic indispensable. A la veille de chaque législature, le Conseil doit se déterminer au sujet du nombre de Conseillers et de Municipaux qui composeront les autorités communales. Avant le dépôt du présent préavis, les présidents de parti ont été consultés.

Discussion.

Concernant la Municipalité : - Le nombre de 7 n'a soulevé aucune controverse et a reçu l'unanimité de la commission.

Concernant le Conseil Communal : - le nombre de 60 a suscité davantage de discussions. Nous avons immédiatement écarté l'option de revoir à la baisse le nombre de Conseillers. Cependant la proposition d'augmenter le nombre de conseillers à 70 membres a été soulevée pour une meilleure représentation de la population bellerine qui a augmenté ces dernières années. La difficulté de trouver des candidats prêts à s'engager et surtout les démissions fréquentes de Conseillers durant la législature ont fait pencher la commission pour le maintien du nombre à 60 conseillers.

Finalement, c'est à la majorité, soit 4 commissaires qui se prononcent pour, que nous proposons d'accepter le statut quo pour la prochaine législature.

Conclusion

Au vu de ce qui précède/ nous vous proposons. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 2020/01 ;
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal de Bex décide :

a) de fixer à 60 le nombre de ses membres pour la législature 2021 - 2026 et les suivantes, jusqu'à nouvelle décision ;

b) de fixer à 7 le nombre des membres de la Municipalité pour la législature 2021 - 2026 et les suivantes, jusqu'à nouvelle décision.

Fait à Bex, le 16 février 2020

Amélie Cotton

